

École élémentaire 130 rue de Longchamp

Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 5 novembre 2015

Présents

-Mme CARÉMIL, **représentante de Mme la Maire de Paris**

- Mmes ROSSO, ZEITOUN, GUYARD, DE MASINI SEVIN, SPIRA, PIRON, SEGHROUCHNI, CHETRIT, CRISTIANI, DEMAUX, DUPRÉ-SANCHEZ, BOURGERY, BENKHEROUF, BEN AYED, CERTNER, VAINCHTEIN, BENICHOU, MAJBRUCH et OHANA, **les parents d'élèves élus**

-M PÉROT, **REV**

-Mmes DEUTSCH, DE LIVOIS, JORDAN, LEVI, FAUCON, POUSSIER, CORMAN, TIXIER, JORDAN, REY, PALEWSKA-VOLLE et Messieurs JUNG, AUMASSON, MALCOR et BERGER, **les enseignants**

- Mme BARBARAS, **membre du RASED**

-Mme REBEYROTTE, **directrice de l'école**

Absents ou Excusés

Mme LAGADEC, **IEN**

Mme BRASSEUR, **Adjointe au à M. le MAIRE du 16^{ème}, chargée des affaires scolaires**

-M. REDLER, **représentant M. le Maire du 16^{ème} ARRT**

Mme FRANCO, **DDEN**

Mmes BENICHOU et AMSALEM, M. DILOUYA, **les parents élus**

L'ordre du jour était le suivant :

- ❖ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
- ❖ Organisation de la présente année scolaire
 - La répartition des effectifs
 - Les mises en œuvre du Projet d'école 2013-2016 pour la présente année scolaire
 - Le périscolaire dont ARE
- ❖ Règlement intérieur
 - Charte de la Laïcité
 - Vote du règlement intérieur pour 2015-2016
- ❖ Sécurité et hygiène
 - PPMS
 - Incendie
 - Encadrement des sorties scolaires
 - poux
- ❖ État des budgets dont dispose l'école pour son fonctionnement
 - Utilisation des crédits de fonctionnement/ budget mairie 2015
 - Coopérative scolaire : compte rendu financier pour 2014-2015, point pour le 1^{er} bimestre 2015-2016

La séance démarre à 18h00

En préambule, les missions du conseil d'école.

C'est une instance qui réunit au moins une fois par trimestre les partenaires de l'école. Elle se réunit obligatoirement dans les quinze jours qui suivent les élections des représentants des parents d'élèves.

Elle se compose de membres de droit tels que Mme l'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription 16B Trocadéro, M. le maire du 16^{ème} arrondissement, Mme l'Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, puis plus spécifiquement à Paris, d'un(e) représentant(e) de M. le maire du 16^{ème} arrondissement, un(e) représentant(e) de Mme le Maire de Paris. Sont également les membres de droit le(la)délégué(e) départemental(e) de l'Education nationale (DDEN), les enseignants de l'école, un membre du RASED et les représentants des parents d'élèves élus. La directrice le préside. Sont invitées selon l'ordre du jour des personnes qui contribuent à traiter des points particuliers

Les compétences du conseil d'école sont principalement les suivantes.

Il vote également le règlement intérieur.

Il élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il donne son avis sur les principales questions de la vie de l'école : l'élaboration du projet d'école, le fonctionnement de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école...), les services périscolaires.

❖ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Nombre d'électeurs inscrits	451
Nombre de votants	147
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	143
Nombre de sièges à pourvoir	11
Nombre de sièges pourvus	11

La participation a été de 32,59% de votants (31% l'an passé)

❖ Organisation de la présente année scolaire

- **La répartition des effectifs**

Rappel de ce qui avait été annoncé lors du dernier conseil d'école en juin dernier : l'école accueillerait 275 élèves sur 11 classes, répartis de la façon suivante : 2 CP, 1 CP/CE1, 2 CE2, 2 CM1, 2 CM2.

À ce jour, l'école accueille 277 élèves répartis comme cela avait été prévu de manière à accueillir tout nouvel élève sans surcharger les cycles 2.

Ce qui est prévisible pour 2016-2017 : 58 élèves de CM2 iront au collège tandis que l'école admettra 60 élèves de CP environ. Les effectifs seront donc stables.

- **Les mises en œuvre du Projet d'école 2013-2016 pour la présente année scolaire**

→ L'enseignement du chinois

Son organisation au sein de l'école

Il a été retenu en conseil des maîtres en mai dernier que les élèves de CE2 qui démarrent cet apprentissage se trouvent dans une même classe. Cela contribue à fédérer le groupe. M. JUNG étant le maître référent en chinois, a cette classe en charge.

Par la suite, les élèves sont répartis sur les deux classes de même niveau pour éviter que des élèves souffrent de se retrouver plusieurs années de suite dans un même groupe classe et pour solliciter la capacité d'adaptation.

Il y a 25 élèves de CE2 qui font chinois, 25 en CM1 et 21 en CM2

Contenu des apprentissages : il est le même que celui attendu dans les autres langues. Melle MOU précise l'organisation type d'un cours de chinois qui se déroule en trois temps : Rituels (chant, date, heure, météo), phase de révision et introduction d'apprentissages nouveaux pour la plupart à l'oral (fixer du vocabulaire sur un thème puis des structures de phrase) à l'aide de cartes images et de jeux, suivie de l'écriture de caractères, puis, pour conclure, point sur les acquis de la séance. Ces apprentissages s'organisent autour de thèmes tels que se présenter, la famille, l'heure, les moyens de transport...

Cet apprentissage est un apprentissage intégré sur le temps scolaire : deux heures se déroulent sur le temps de classe et 1 heure se déroule sur le temps des activités pédagogiques complémentaires (APC), durant la pause méridienne.

Pour les élèves de CM, les enseignements dispensés aux élèves qui ne bénéficient pas de cet apprentissage sur les deux heures de temps de classe sont les suivants : les apprentissages n'avancent pas quant aux programmes ; les apprentissages sont renforcés et personnalisés en français et en mathématiques en CM2. Pour les CM1, le vendredi après-midi, les deux demi-classes sont regroupées et font de l'EPS. L'autre heure est consacrée à l'enseignement de l'anglais.

Un projet de déplacement d'une heure et demie hebdomadaire d'enseignement du chinois sur le temps périscolaire :

Avec la réforme des rythmes, la complexité d'élaboration des emplois du temps des PVP a été accrue et de ce fait, il y a des journées où une classe peut se retrouver avec une heure seulement dédiée à l'apprentissage des mathématiques et du français. L'idée est donc de proposer un temps d'enseignement du chinois sur un temps d'ARE. Cela pourrait concerner les élèves de CM1 à la rentrée de janvier 2016 : . 1h30 de chinois se déroulerait le mardi de 15h00 à 16h30, 45 minutes sur la pause méridienne et 45 minutes sur le temps scolaire ordinaire.

Pour ce faire, il faut avoir un avis favorable de tous les partenaires impliqués à commencer par le conseil d'école, les parents des élèves concernés, l'enseignante de chinois et ceux des classes concernées, du Responsable Educatif Ville de Paris de l'école.

Puis dans un deuxième temps, il s'agira de mettre par écrit ce projet pour le soumettre aux autorités compétentes : la mairie de Paris et le Rectorat de Paris en le communiquant par la voie hiérarchique : Caisse de Affaires Scolaires et Mme l'Inspectrice de circonscription

L'école a accueilli une délégation chinoise de l'école n°2 de Pékin, école partenaire de celle de LONGCHAMP, le 5 octobre dernier. Elle faisait une tournée en Europe. L'objectif du groupe était de s'informer sur les pratiques pédagogiques au primaire dans les écoles européennes. Le projet de correspondance scolaire entre une classe de l'école LONGCHAMP et une classe de l'école pékinoise leur a été de nouveau communiqué

→ Les activités pédagogiques complémentaires (APC)
Elles sont l'occasion de dispenser du soutien scolaire ou des activités liées au projet d'école. C'est dans ce cadre précisément qu'une heure d'enseignement du chinois est prévue.
Ces APC s'organisent de la manière suivante cette année : tous les enseignants en dispensent une heure et demie par semaine, à raison de 45 minutes le mardi et 45 minutes le vendredi, sur les journées courtes donc, et ce sur 24 semaines dans l'année.
Il n'y a pas d'APC la dernière semaine de chaque période et l'APC se terminera ainsi fin mai. L'heure d'enseignement du chinois sur ce temps-là sera par contre dispensée tout au long de l'année scolaire.

→ Tableaux Numériques Interactifs

L'école a été dotée d'un TNI par la mairie du 16^{ème} arrondissement, installé fin août dans la classe de M. JUNG
5 autres TNI ont été installés dans les 5 autres classes de cycle 3 durant les vacances d'automne. L'école attend que le Rectorat donne son accord au service informatique de la DASCO de manière à ce que l'application qui permet le fonctionnement des TNI soit installée sur les ordinateurs qui pilotent les TNI.

→ Le rôle du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Le réseau d'aide est composé de Madame BESSE, psychologue scolaire et de Mme BARBARAS, maîtresse d'adaptation (ou maîtresse E).

Madame BESSE travaille sur 8 écoles. Elle intervient à la demande des enseignants et peut être amenée à rencontrer les familles ou les enfants. Dans ce cas, l'autorisation des deux parents est requise mais l'entretien avec la psychologue n'apparaît pas sur le livret scolaire.

Mme BARBARAS spécialisée dans la remédiation pédagogique intervient auprès d'enfants en difficulté dans leurs apprentissages scolaires, après concertation avec les enseignants. Ceux-ci signalent les élèves en difficulté avérée, de leur classe.

Après évaluation, des groupes de 4 élèves en moyenne sont constitués. La prise en charge a lieu sur le temps scolaire, deux fois par semaine, sur une durée d'environ 45 minutes à une heure. Les parents sont informés de l'aide mais aucune autorisation n'est requise. Toutefois, si un parent s'y oppose, un rendez-vous est proposé pour expliciter les objectifs de cette aide.

Ce travail de remédiation pédagogique n'est pas du soutien mais une manière d'aborder la difficulté sous un angle différent. Les activités et supports proposés sont différents de ceux de la classe et une place importante est accordée aux situations ludiques. De même, les échanges, les interactions entre les élèves, la verbalisation et l'explicitation des outils et méthodes visant à la réussite sont utilisés comme support de travail. Outre la mise en confiance, l'expérience de la réussite, et une réflexion sur le sens des apprentissages, l'enseignant s'efforce de faire prendre conscience aux élèves de procédures inopérantes pour les amener à construire des stratégies efficaces.

Mme BARBARAS sur 4 écoles. La priorité s'oriente vers les CP, CE1 et CE2.

Les élèves de CP sont pris en charge à partir du mois de janvier afin de leur laisser le temps de progresser à leur rythme et de s'adapter au passage à l'école élémentaire. Cette année, a été mis en place avec Madame DEUTSCH, enseignante de CP, une co-intervention, profitant d'un moment de décloisonnement pendant les heures de EPS qui permet de scinder le demi-groupe restant en deux sous-groupes. Chacune a alors la charge d'un sous-groupe au sein de la classe, constitué d'élèves dont les bases nécessaires à la mise en place de la lecture sont fragiles. Ces élèves ont été identifiés à l'issue d'une évaluation faite en début d'année. C'est pour les deux enseignantes, l'occasion de travailler sur un même objectif – la notion de syllabe – avec des supports communs. Cette notion, pour ces élèves, semble devoir être consolidée pour permettre un bon accès au code.

La co-intervention durera 7 semaines à raison d'une séance par semaine. À l'issue de ce travail commun, il sera procédé à une nouvelle évaluation auprès des élèves, afin de tirer des enseignements de ce qui a été mis en place.

En CE1, un travail avec un groupe de 4 élèves a été mis en place. Il s'agit, auprès de ces élèves qui déchiffrent à des degrés différents, de consolider la lecture pour la rendre plus fluide, l'objectif étant de parvenir à lire un texte de leur niveau de classe et à le restituer. Un travail sur la production d'écrit est mené en parallèle.

En CE2, le travail est orienté prioritairement sur la compréhension. Il s'agira de permettre à ces élèves d'apprendre à comprendre, d'acquérir des méthodes pour questionner un texte afin de le comprendre. Là aussi, un travail de production d'écrit est mené en parallèle. En effet, les situations de production d'écrit mettent les élèves face à des questionnements ou des procédures qui sont très proches, voire identiques, à celles qu'ils devront solliciter pour lire ou comprendre.

Les membres du RASED sont actuellement en train de rédiger un texte pour spécifier les fonctions de chacune et ce texte sera publié sur le site de l'école..

→ Dans le cadre de ce projet d'école, en conformité avec les programmes 2008, sont élaborés et mis en œuvre des projets qui concernent une ou plusieurs classes avec le concours des professeurs de la ville de Paris :

Mme REY, Professeur d'Arts Visuels, organise au minimum une sortie par classe pour cette année scolaire, en rapport avec le programme d'histoire de la classe pour les CE2 (Préhistoire, Antiquité), CM1 (Moyen-Âge, Temps Modernes) et CM2 (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles).

Les CP et CE1 travaillent sur l'art moderne et les cultures extra-européennes.

Mme REY exploite systématiquement le thème de la visite en classe, soit en amont, soit en aval de la sortie.

Elle appuie toujours le travail proposé aux élèves sur la présentation de références artistiques sélectionnées dans le vaste champ de l'Histoire des Arts, et cela dans tous les niveaux de classes. Ces œuvres de référence sont montrées aux élèves soit avant, soit pendant, soit après leurs réalisations personnelles.

Elle se greffe autant que possible sur les programmes et les projets de classe, afin de favoriser au maximum la transversalité. Ceci est très apprécié des élèves, et leur permet d'enrichir leurs connaissances et de multiplier les approches et les points de vue sur un même thème.

Les CM1B ont réalisé dernièrement un atelier modelage d'argile à la Cité de l'Architecture.

Avec M. BERGER, en EPS, toutes les classes, au cours de l'année 2015-2016, auront participé aux semaines sportives : athlétisme pour les CE1 (octobre), arts du cirque pour les CP (décembre), sports collectifs pour les CM1 (avril), triathlon pour les CM2 (du 30 mai au 3 juin), activités de roue pour les CE2 (du 20 au 24 juin) En fin d'année scolaire, les CM1 participeront à des rencontres de football inter-écoles, à l'occasion de l'Euro 2016.

Les classes de CM ont participé à une journée « Orientation » à l'île Saint-Germain.. Il en sera de même pour les classes de CE2 le 16 novembre prochain.

Des courses d'endurance ont eu lieu en octobre. Des classes n'ont pas pu s'y rendre la météo n'étant pas favorable.

Les CE2, CM1 et une classe de CM2 participeront à un cross à l'hippodrome d'Auteuil le 12 novembre.

Mme PALEWSKA-VIOLLE, en éducation musicale, travaille les compétences suivantes "chanter" et "jouer", "écouter" étant une compétence transversale. La compétence "danser" ne peut être travaillée qu'en atelier avec les CE1 de la classe de CP-CE1, faute de place disponible dans l'école. Les instruments pratiqués dans toutes les classes sont des petites percussions scolaires (tambourins, claves, triangles...). À partir du CE2, un lien est établi autant que possible entre les œuvres musicales abordées et le programme d'histoire L'heure d'atelier attribuée à l'école sert à dédoubler la classe de CP-CE1. La professeure de musique travaille avec les CE1 de cette classe (apprentissage de petits morceaux de musique sur carillons et danses traditionnelles) pendant la professeure des écoles travaille avec le groupe de CP.

Comme chaque année depuis un certain temps, sera organisé un spectacle pour fêter la fin d'année le mardi 15 décembre après-midi : toutes les classes se retrouveront dans le préau et chanteront des chants sur le thème de Noël, de la fête, du Nouvel An.

Les sorties prévues cette année :

24 novembre matin : concert d'airs d'opéra au Conservatoire du 16ème arrondissement pour les CM1A et les CM2B (sortie gratuite)

Des sorties payantes, financées par la coopérative de l'école :

3 décembre matin : festival de percussions Perkumania au CNR rue de Madrid pour les CE2B et les CM1B

15 décembre matin : spectacle d'opéra pour enfants à l'Opéra Bastille pour les CP-CE1

3 février matin : festival de percussions Perkumania au CNR rue de Madrid pour les CPA, CPB et CP-CE1

1er avril : concert pédagogique à Radio France (Honegger) pour les CE2A et les CE2B

9 juin : concert pédagogique à Radio France (Bartok) pour les CM1A et les CM2B

En fin d'année scolaire : conférence concert sur "Jazz et cinéma" au collège des Bernardins pour les CM2A et les CM2 B

Il est possible que d'autres sorties gratuites soient obtenues pour des classes en cours d'année.

- Communication du travail scolaire des élèves à la maison par voie numérique par voie numérique
Des parents soulignent que l'oubli du matériel pour faire le travail à la maison est l'objet de fréquents conflits au sein des familles. De plus, certaines familles sont isolées. Ils souhaiteraient qu'un mode de communication électronique des devoirs se mette en œuvre. L'équipe enseignante réitère sa réponse : être responsable et autonome sont des compétences que les élèves doivent acquérir. C'est en passant par des situations délicates entre autres que les élèves construisent ces compétences.

- Le périscolaire dont ARE

- Organisation de la pause méridienne
M. PÉROT a mis en place la même organisation que l'an dernier. Des clubs de football seront mis en place à l'heure du déjeuner à partir de la semaine prochaine.
Il y a une bonne ambiance entre les enfants à l'heure du déjeuner, aucun incident n'est à déplorer.
M. LODS étant animateur spécialisé dans les jeux de société, M PÉROT propose la mise en place d'une ludothèque sur la pause méridienne un voire plusieurs jours par semaine. Pour cela, il y aurait une dotation de la CAS. Les parents seraient éventuellement sollicités pour participer à ces temps.
- ARE
Les enfants ont le choix entre 12 ateliers le mardi après-midi, et 13 ateliers le vendredi après-midi. Environ 190 enfants sont inscrits. M. PÉROT précise aux parents qu'il risque d'être absent pour des raisons de santé en cours d'année. Pour toute communication, il est recommandé de mettre son assistante Jessica MONCOQ en copie des mails qui lui sont adressés : jessica.moncoq@paris.fr
Avant les vacances de Noël, les enfants seront informés des ateliers proposés à partir du mois de janvier. Ils devront rendre la feuille précisant leurs choix le jour de la rentrée de janvier. Ils pourront donc y réfléchir à la maison pendant les vacances.
- Etude
L'étude a lieu de 16h30 à 18h le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ce temps commence par un goûter, apporté par l'enfant, de 16h30 à 17h, puis se poursuit par une heure d'étude.
Les enfants sont répartis sur deux classes, surveillées par un animateur chacune.
Dans chaque classe, on trouve des enfants du CP au CM2, à raison de 20 à 30 enfants par classe selon les soirs. L'animateur peut aider les enfants si nécessaire, mais il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs.
Il est recommandé aux enfants d'apporter un livre dans leur cartable afin de rester au calme une fois leurs devoirs terminés.

- **Charte de la Laïcité**

Elle a déjà été présentée l'an passé lors du 1^{er} conseil d'école et annexée au règlement intérieur. Cette année, le jour de la rentrée, elle a été communiquée aux familles avec le règlement intérieur en vigueur. Elle a été commentée dans les classes de cycle 3 ce même jour.

- **Vote du règlement intérieur pour 2015-2016**

La rubrique relative aux retards des élèves est modifiée. La décision du conseil des maîtres en mars dernier, communiquée lors du deuxième conseil d'école et mise en œuvre depuis le dernier trimestre 2014-2015 figure désormais dans le règlement intérieur et remplace le paragraphe qui décrivait les dispositions prises jusqu'alors.

« Les retards des élèves sont pointés quotidiennement, par classe. Dans les cas de retards récurrents, les parents des élèves concernés sont invités à un entretien avec la directrice afin de rétablir la ponctualité. Les retards et les absences sont reportés dans le livret scolaire à la fin de chaque trimestre ».

Conformément à la note de service de M. le DASEN du 27 août dernier, relative à l'évolution du Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) et à l'aide d'une nouvelle trame élaborée conjointement par le Rectorat et la ville de Paris, le PPMS réactualisé a été rédigé par la directrice après concertation avec l'ensemble des personnels (Education nationale, personnels municipaux et des caisses des écoles.)

Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre un dispositif organisationnel unique de mise en sûreté. Toute personne travaillant dans l'école doit connaître les consignes et protocoles de mise en sûreté face aux risques majeurs et ce quel que soit le temps de travail en présence d'élèves.

Les parents doivent être également informés de ce dispositif et des conduites à tenir pour leur part. L'annexe 9 sera distribuée à l'ensemble des familles et sera annexée au règlement intérieur.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur à l'unanimité.

❖ Sécurité et hygiène

- **PPMS**

Il a été réactualisé et l'objet d'une information auprès de toutes les personnes qui travaillent dans l'école par groupe de métiers. L'information à destination des parents sera annexée au règlement intérieur.

- **Incendie**

Un exercice a été réalisé sur le temps scolaire le 22 septembre 2015 et n'a pas été l'objet de remarques particulières.

- **Encadrement des sorties scolaires**

Ce thème est à l'origine proposé par les parents d'élèves élus.

Les délégués de parents d'élèves tout comme les enseignants souhaitent mettre en œuvre une Charte du parent accompagnateur en sortie scolaire. L'objectif est de sensibiliser les parents accompagnateurs sur leur rôle afin d'assurer la sécurité de tous, sous la responsabilité du professeur. Un document sera proposé par les parents d'élèves à Mme Rebeyrotte. Le conseil des maîtres travaillera également sur ce sujet-là.

- **Organisation de sorties scolaires**

Est précisée ce soir l'organisation des sorties scolaires sans nuitée, régulière ou occasionnelle. Elles sont soumises à l'autorisation de la directrice. Les enseignants l'informent au préalable sur un document écrit de l'objet de la sortie, du déplacement occasionné et de son mode, des personnes prévues pour l'encadrement. En élémentaire, il faut au moins deux adultes dont l'enseignant(e) pour une classe. Au-delà de 30 élèves, il faut un adulte supplémentaire.

Quelle que soit la sortie, c'est l'enseignant qui est responsable de la sécurité de ses élèves ; il assure la sécurité de ses élèves par la communication aux accompagnateurs de consignes relatives au déplacement ou liées à la spécificité de l'activité. Et ces derniers doivent s'y conformer.

Toute sortie sur le temps scolaire est obligatoire. Il n'y a pas de condition d'assurance.

Les sorties qui dépassent le temps scolaire ne sont pas obligatoires. Elles sont soumises à l'autorisation des parents. Les élèves doivent obligatoirement bénéficier de deux garanties pour les sorties de ce type, une Responsabilité Civile et une Individuelle Dommages Corporels, sans quoi ils ne peuvent pas participer à la sortie. Si un élève ne participe pas à une sortie pour un des deux motifs énoncés, il devra toutefois venir à l'école. À ce jour des élèves ne bénéficient toujours pas de ces deux garanties.

Parmi les sorties se présentent des sorties sportives. Elles sont très souvent le fait d'une organisation de rencontre sportive. Les académies n'ayant pas vocation à créer des événements sportifs, l'organisation des rencontres sportives est confiée à l'USEP dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Education nationale, déclinée académiquement. Dans ces cas-là, ce sont les organisateurs qui réservent les lieux, reçoivent les inscriptions des classes, s'assure de l'encadrement et du matériel, de la sécurité.

Mme Rebeyrotte rappelle par ailleurs les consignes du ministère de l'Education Nationale en cas d'accident pendant une sortie scolaire : il convient de contacter le SAMU (15), seul habilité à réguler à distance la prise en charge médicale de l'enfant. Le médecin du SAMU décide en fonction de la situation d'envoyer ses services ou les Pompiers

- **Poux**

Les familles ont été informées des différents moyens permettant de traiter les poux. Les informations restent disponibles sur le site internet de l'école.

❖ État des budgets dont dispose l'école pour son fonctionnement

Utilisation des crédits de fonctionnement/ budget mairie 2015

Le montant alloué à l'école est calculé sur la base du nombre d'élèves de l'année scolaire précédente.

La somme pour l'année 2015 est de 11285€.

Une grosse partie de ces achats concerne les cahiers, le papier pour la reprographie. Des séries de manuels scolaires ont été achetées pour les CM1 en mathématiques et en français, en découverte du monde (éducation civique et Histoire) ou en mathématique pour les CM2

Les crédits sont répartis entre les différents niveaux : chaque classe sur une année civile bénéficie de près de 1000€ ;

Les professeurs de la ville de Paris ont des budgets variables selon leur discipline : les Arts visuels réclament beaucoup de matériel et le budget alloué est plus conséquent que pour les deux autres disciplines.

Coopérative scolaire : compte rendu financier de l'année scolaire 2014-2015

	CHARGES		PRODUITS
Achats de produits pour cession	4499,25€	Vente de produits pour cession	7920€
Activités éducatives	18090,72	Activités éducatives	0€
Affiliation USEP	291,3€	Subventions Etat Collectivités	1800€
Assurance	545,08€	Participations volontaires des familles	17411€
Charges exceptionnelles	72,5€	Produits exceptionnels	95€
TOTAUX	23498,85€		27226€

Solde en début d'année scolaire : 17560,67€

Solde en fin d'année scolaire : 21 287,82

Excédent : 3727,15€

La séance se termine à 20h20.

Mme GUYARD, secrétaire

Mme REBEYROTTE, directrice